

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS
DU 16 JUILLET 2020

Le 16 Juillet 2020 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize.

Présents : BARBIER Daniel, BARBIER Roger, BERNARD Colette, BORNET Carole, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, POYEN Emmanuel, RAFFALLI Catherine, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VILLA Jean-Claude, VINCENT Michel

Excusés : BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Guyot J.), COLIN Severine (pouvoir à Rollin P.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.)

Secrétaire de séance : RENARD Cyril

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.....	2
2. ELECTION DU PRESIDENT.....	3
3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS	9
4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS	9
5. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	12
6. DELEGATIONS A LA PRESIDENTE.....	14
7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) VAL DE LOIRE NIVERNAIS.....	16
8. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SICTOM D'AVRIL, FLEURY, LUTHENAY...	17
9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYCTOM DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	17

1. Installation des Conseillers communautaires

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit dans son article 19 que, dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le Conseil communautaire est constitué dans une forme définitive à la date de la séance d'installation par l'ensemble des élus procédant des élections 2020 ; c'est-à-dire des élus communautaires des Communes dont le conseil municipal a été élu au complet au premier tour, qui ont pour leur part siégé au conseil transitoire du 9 Juin dernier et des élus communautaires des Communes dont le conseil municipal a été élu au complet au second tour.

Compte tenu des démissions de Messieurs Fragny, Dudragne et Level communiquées à la Présidente dans les formes requises par l'article L5211-1 du CGCT, le Conseil communautaire de prend acte de sa composition qui s'établit comme suit :

Commune représentée	Nom	Prénom	Qualité
AVRIL SUR LOIRE	ESCURAT	Elisabeth	CONSEILLER
<i>AVRIL SUR LOIRE</i>	<i>CHATILLON</i>	<i>Gilles</i>	<i>SUPPLEANT</i>
BEARD	VINCENT	Michel	CONSEILLER
<i>BEARD</i>	<i>DILIS</i>	<i>Gilles</i>	<i>SUPPLEANT</i>
CHAMPVERT	CAILLOT	Daniel	CONSEILLER
<i>CHAMPVERT</i>	<i>BERNIER</i>	<i>Corinne</i>	<i>SUPPLEANT</i>
COSSAYE	VENUAT	Éric	CONSEILLER
<i>COSSAYE</i>	<i>MORIZOT</i>	<i>Christophe</i>	<i>SUPPLEANT</i>
DECIZE	BERNARD	Colette	CONSEILLER
DECIZE	BOUZOUA	Yasmina	CONSEILLER
DECIZE	COLIN	Severine	CONSEILLER
DECIZE	FONGARO	Laurent	CONSEILLER
DECIZE	GUYOT	Justine	CONSEILLER
DECIZE	JAILLOT	Annick	CONSEILLER
DECIZE	JAMET	Christine	CONSEILLER
DECIZE	MONNETTE	Jean-Marie	CONSEILLER
DECIZE	MOREAU	Alain	CONSEILLER
DECIZE	MOREAUX	Jacques	CONSEILLER
DECIZE	ROLLIN	Philippe	CONSEILLER
DEVAY	RENARD	Cyril	CONSEILLER
<i>DEVAY</i>	<i>ROY</i>	<i>Frédéric</i>	<i>SUPPLEANT</i>
DRUY-PARIGNY	THEVENARD	Pierre	CONSEILLER
<i>DRUY-PARIGNY</i>	<i>POUSSON</i>	<i>Ronald</i>	<i>SUPPLEANT</i>
FLEURY SUR LOIRE	BOUILLON	Sandra	CONSEILLER
<i>FLEURY SUR LOIRE</i>	<i>FASSIER</i>	<i>Christophe</i>	<i>SUPPLEANT</i>
IMPHY	DAGUIN	Gérard	CONSEILLER
IMPHY	GATEAU	Mireille	CONSEILLER
IMPHY	MARTIN	Michel	CONSEILLER
IMPHY	POYEN	Emmanuel	CONSEILLER
IMPHY	ROY	Barbara Alice	CONSEILLER
IMPHY	ROY	Régine	CONSEILLER
IMPHY	VILLA	Jean-Claude	CONSEILLER
LA FERMETE	GRZESKOWIAK	Ingrid	CONSEILLER
<i>LA FERMETE</i>	<i>CHARDONNERET</i>	<i>Rémy</i>	<i>SUPPLEANT</i>
LA MACHINE	BARBIER	Daniel	CONSEILLER
LA MACHINE	BORNET	Carole	CONSEILLER
LA MACHINE	DUMONT	Sylvie	CONSEILLER
LA MACHINE	GIRARD	Pascal	CONSEILLER
LA MACHINE	LEMOINE	Fernand	CONSEILLER
LA MACHINE	VINGDIOLET	Marie-Christine	CONSEILLER
LAMENAY SUR LOIRE	MAZOIRE	Guy	CONSEILLER
<i>LAMENAY SUR LOIRE</i>	<i>BLANCHARD de LA BUHARAYE</i>	<i>Alain-Michel</i>	<i>SUPPLEANT</i>
LUCENAY-LES-AIX	CLAVEL	Eric	CONSEILLER
LUCENAY-LES-AIX	FOREST	Jean-Yves	CONSEILLER
SAINT GERMAIN CHASSENAY	SCHWARZ	François	CONSEILLER
<i>SAINT GERMAIN CHASSENAY</i>	<i>LOUIS</i>	<i>René</i>	<i>SUPPLEANT</i>
SAINT LEGER DES VIGNES	LEROY	Anne	CONSEILLER
SAINT LEGER DES VIGNES	RAFFALLI	Catherine	CONSEILLER
SAINT LEGER DES VIGNES	THEVENET	Pascal	CONSEILLER
SAINT OUEN SUR LOIRE	SIMONNET	Pascale	CONSEILLER
<i>SAINT OUEN SUR LOIRE</i>	<i>JOLY</i>	<i>Michel</i>	<i>SUPPLEANT</i>
SOUGY SUR LOIRE	GAUTHERON	François	CONSEILLER
<i>SOUGY SUR LOIRE</i>	<i>BLOT</i>	<i>Séverine</i>	<i>SUPPLEANT</i>
THIANGES	BARBIER	Roger	CONSEILLER
<i>THIANGES</i>	<i>THOMAS</i>	<i>Servane</i>	<i>SUPPLEANT</i>
TOURY-LURCY	HOUCABIE	Guy	CONSEILLER
<i>TOURY-LURCY</i>	<i>MARTIN</i>	<i>Philippe</i>	<i>SUPPLEANT</i>
VERNEUIL	COLAS	David	CONSEILLER
<i>VERNEUIL</i>	<i>CLÉMENT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>SUPPLEANT</i>

2. Election du Président

A partir de l'installation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Madame Escurat, assure donc la Présidence.

L'article L. 5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatif à l'élection du maire pour déterminer les règles applicables à l'élection du Président.

Madame Escurat invite les candidats à se déclarer et à présenter leurs candidatures :

➤ **Communication de Madame Justine Guyot**

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

INTRODUCTION

Laissez-moi tout d'abord souhaiter la bienvenue aux élus nouvellement installés dans leur poste ce soir. Je vous souhaite d'être épanouis dans vos mandats de maires, de conseillers municipaux et de conseillers communautaires. Je salue également ceux d'entre vous qui ont vu la confiance de leurs administrés leur être renouvelée pour un nouveau mandat.

Ce soir est pour notre communauté de communes un temps fort de la démocratie locale puisque nous nous apprêtons à renouveler son exécutif pour les six prochaines années : un exécutif composé du Président, de Vice-présidents et de membres du Bureau. Un exécutif que j'espère représentatif de la diversité de nos communes et de la richesse des compétences que recèle notre conseil communautaire.

C'est dans cet esprit que je me tiens devant vous ce soir pour solliciter votre confiance et vos suffrages.

PRESENTATION

Avant de vous détailler mon projet pour notre communauté, permettez-moi de me présenter très brièvement pour ceux qui ne me connaissent pas encore. Je suis née à Decize il y a 29 ans. Je suis maire de Decize depuis bientôt 3 ans tout en étant maman d'un petit garçon.

Je suis titulaire d'un master de droit des affaires. Peu avant d'entrer dans l'administration, je m'apprêtais à devenir avocate fiscaliste. Par goût du service public, j'ai finalement préféré m'orienter vers la gestion des collectivités et obtenu, un an plus tard, un master de juriste des collectivités territoriales.

Avant de revenir dans la Nièvre en 2014, j'ai occupé plusieurs postes à responsabilité dans le secteur professionnel public (que ce soit dans une communauté de commune ou au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale). Mes diverses expériences professionnelles m'ont confrontée à la complexité administrative, complexité qui s'aggrave chaque jour un peu plus, comme vous pouvez le vivre au quotidien dans vos mairies.

Maire de Decize depuis 2017, j'occupe la fonction de première vice-présidente en charge des finances à la Communauté de Communes depuis 2018.

ESPRIT COMMUNAUTAIRE

Cette candidature à la fonction de présidente est la suite logique de mon engagement en faveur de l'intérêt général. Les habitants de nos villes et de nos villages nous ont montré combien le renouvellement politique est porteur d'idées nouvelles et insoupçonnées, d'un nouveau dynamisme propre à fédérer les énergies locales. Trop longtemps, le pouvoir politique a été aux mains de quelques-uns, j'insiste sur le genre, et je me réjouis que ce soir vous avez le choix entre deux candidates, signe d'une évolution indéniable vers une parité synonyme de progrès social.

Ma candidature s'inscrit dans la défense de l'esprit communautaire. Ma conception de l'intercommunalité est celle d'une collectivité d'appui et de mobilisation des moyens. Un lieu d'entraide entre les communes membres, conçue et mise en œuvre pour les aider à réaliser leurs projets sans jamais décider à leur place.

Pour autant, les communautés de communes sont aujourd'hui au cœur de nos politiques publiques. C'est à leur échelle que bon nombre de projets ont vocation à être territorialisés. En tant qu'élus, nous devons accompagner leur ancrage.

Notre collectivité a toujours su relever les défis qui s'imposaient à elle, dans la sérénité. C'est notre une énergie positive collective qui a conduit à ce regroupement de vingt communes !

Nulles grandes ou petites communes à mes yeux. Juste vingt communes (Vingt comme Une) qui veulent travailler

ensemble, qui DOIVENT travailler ensemble, en ces temps où le repli sur soi serait fatal à notre territoire de vie. Soyons lucides, le temps n'est malheureusement plus où on trouvait presque tout au village et où on pouvait vivre en quasi-autarcie. Le temps est désormais à la mutualisation, à l'entraide, au collectif... Notre Collectivité ne doit pas craindre de s'engager dans cette nouvelle voie. Et les Communes ne doivent pas craindre leur Intercommunalité.

Depuis la fameuse loi Notre de 2015, si décriée, j'ai bien conscience des difficultés et des peurs des élus locaux. Nous sommes régulièrement déstabilisés au fil de réformes qui détricotent les règles, qui privent les communes petit à petit de leurs prérogatives acquises de haute lutte, sans savoir ce qui en résultera, avec parfois le sentiment de régresser. Mais nous devons à tout prix éviter d'être divisés. D'autant plus dans la période sanitaire, économique et sociale sans précédent que nous traversons.

Je ne peux qu'insister avec force sur l'esprit de solidarité, de considération mutuelle, d'entraide dans un souci d'équité, qui doit nous animer. Notre intelligence collective, notre efficacité communautaire sont à ce prix. Car c'est bien cet esprit communautaire, d'ouverture aux autres et non de repli, qui doit éclairer notre chemin.

PROJET

Je voudrais maintenant évoquer avec vous les grandes lignes du projet communautaire que je vous propose, fruit d'un équilibre entre nous tous et d'une gouvernance partagée, dans un esprit de coopération sans failles.

Notre futur projet de territoire doit prendre une importance nouvelle et nous conduire à fédérer et rassembler les élus, mais également nos partenaires, le monde associatif, les acteurs économiques, les institutions locales et bien sûr la population.

Il ne s'agit pas de faire ici un grand diagnostic qui pointerait du doigt les faiblesses et les opportunités de notre territoire, d'ailleurs il existe déjà. Mais de trouver les leviers qui permettront de faire évoluer collectivement notre territoire, de le faire sortir de son déficit de notoriété qui pourrait parfois nous faire douter de nos capacités.

Par essence, la communauté de communes est un lieu où s'exprime les solidarités. Je propose donc qu'un grand schéma directeur de mutualisation soit mis en place dans les deux premières années avec une vice-présidence forte affectée à cette mission afin de répondre aux attentes des communes. Les besoins sont grands, identifiés, il ne reste plus qu'à améliorer la solidarité et la placer au cœur de notre stratégie de développement. Et je le répète. : il n'y aura pas d'hégémonie de la Ville-Centre.

Pour ne pas entraver la liberté municipale, les mutualisations seront organisées sur la base du volontariat. Rien ne sera imposé aux communes. Du prêt de matériel à la prestation de services, tout devra être réfléchi collectivement.

D'un point de vue financier, je n'oublie pas les mécanismes de péréquation, corolaire de cette solidarité intercommunale à l'instar du fonds de concours qu'il conviendra d'étoffer et de remodeler via un règlement d'intervention plus souple, afin que les communes puissent bénéficier de projets structurants en évitant ainsi un saupoudrage parfois trop timide. Une réflexion devra également être engagée sur la mise en place ou non d'une dotation de solidarité communautaire.

Nous devons également œuvrer à un territoire de proximité, équilibré territorialement en matière d'activités et de services, mais également durable.

Le développement économique et son aménagement, compétence obligatoire, doit rester la clé de voûte de notre projet communautaire.

Source de création d'activités et d'emplois, mais aussi de retombée financière, notre projet de développement se déclinera sur l'ensemble de notre communauté de communes. Bien entendu, la période qui se profile est incertaine et plus que jamais nos entreprises, nos commerces, nos artisans auront besoin d'un élu à leur écoute et je pense qu'un vice-président en charge du développement économique s'avère plus que nécessaire.

Outre le développement économique, il est primordial que nous fassions de la transition écologique un axe fort de notre mandat, en aménageant durablement notre territoire, en limitant l'impact carbone dans nos mobilités, en préservant les ressources naturelles, en développant des nouvelles énergies (le photovoltaïque, la méthanisation, le bois), en améliorant la gestion des déchets... Tout cela dans le but de renforcer notre indépendance énergétique en offrant à nos entreprises et à nos citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Le catalogue des mesures qui s'imposent pour garantir aux générations à venir de vivre dans un environnement préservé serait long. Le Plan Climat Air Energie Territorial a décliné les objectifs à mettre en œuvre pour y parvenir.

L'objectif des lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visant à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement doivent être une de nos priorités, peut-être la première, tant elle garantira le reste. Ainsi nos entreprises devront être accompagnées pour accroître leur efficacité énergétique, tout en restant performantes au niveau industriel, ce qui est tout à fait compatible.

Pour que notre territoire soit agréable à vivre, la question de l'accessibilité aux services publics (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, numérique) et aux services de santé est également primordiale.

Il nous faudra poursuivre la lutte contre la désertification médicale qui frappe de plein fouet notre territoire, sans exception...

Nous devons miser sur nos atouts qui constituent des valeurs sûres : je pense à la Loire, qui traverse la moitié de nos communes, à notre patrimoine historique, d'où l'importance de structurer notre compétence touristique. Je pense notamment au projet du Centre Fresneau, projet qu'il conviendra de conforter dans une politique touristique dynamique et innovante. Dans le même esprit, il conviendra de développer les nouvelles mobilités, dites douces et actives, plus respectueuses de notre environnement : sentiers de randonnées, voies vertes et pistes cyclables.

Afin de conserver notre dynamisme en matière de projets, je vous propose l'élaboration d'un pacte fiscal et financier destiné à identifier des marges de manœuvres financières. Il nous faut également élaborer un plan pluriannuel de prospective budgétaire afin de planifier les études relatives à la construction d'équipements, anticiper le montage des dossiers de subventions et les procédures de marchés publics et surtout éclairer les arbitrages politiques.

En effet, notre endettement, qui avoisine aujourd'hui les 8,5 millions, ne doit pas pénaliser le développement futur de notre territoire.

CONCLUSION

Je dirai pour conclure que c'est un fonctionnement moins vertical que je vous propose, un mode de gouvernance où tous les maires seront associés, comme ils doivent l'être dans un esprit fédérateur, où chacun sera écouté, exprimera ses attentes et exposera ses projets. Car la nature même d'un projet communautaire doit être de rassembler, de prôner la cohésion et la cohérence, dans le respect des différences, et ainsi de veiller à l'intérêt général. A ce propos, ne nous y trompons pas, la réussite notre comcom passe avant tout par la réussite de ses villes et de ses villages et le bien-être, la santé, la joie de vivre de chacun des habitants qui la composent, dans leur vie quotidienne. C'est ce qui me tient à cœur. Je le redis avec conviction.

C'est donc avec détermination et la foi en nos compétences et en notre potentiel dans tous les domaines que je sollicite votre confiance, pour faire ensemble ce qu'on ne peut pas conduire seul. Car c'est bien ce que sous-entendent ces deux mots qui ne sont pas associés par hasard : communauté de communes. De notre cher Sud-Nivernais. Tout est dit dans ces quatre mots. A nous d'œuvrer jour après jour.

" Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous ", disait le poète Paul Eluard. Ensemble, soyons à l'heure à celui que nous fixe un futur plein de promesses.

C'est ce à quoi je crois, fortement.

Je vous remercie pour votre attention.

➤ **Communication de Madame Régine Roy**

Mesdames, Messieurs les élus communautaires, chers collègues,

C'est un honneur pour moi ce soir de présenter une nouvelle fois ma candidature à la présidence de notre communauté de communes.

Me soumettre à vos suffrages est un engagement fort. Je serai au service des 20 communes du Sud Nivernais pendant les 6 prochaines années, et donnerai à chacune d'elle sa place au sein de notre établissement. Avec vous, je mettrai en œuvre une politique juste et ambitieuse, raisonnée et raisonnable pour favoriser le développement de notre territoire et préparer l'avenir. C'est avec fierté et loyauté, que je représenterai notre communauté de communes dans toutes les instances. Je la présiderai en étant particulièrement attachée au respect du pluralisme de notre assemblée et à la participation de toutes les communes.

Née à Imphy, j'ai 63 ans, j'ai un fils et j'ai aussi la chance d'avoir une petite fille.

Je suis maintenant à la retraite, disposant de temps et sans autre ambition que la réussite de cette mission. Ma carrière s'est partagée pour moitié à l'usine d'Imphy, aujourd'hui APERAM, en qualité d'acheteur, puis secrétaire de direction, et l'autre moitié, Comptable au Centre Socioculturel d'Imphy.

Mon activité professionnelle m'a permis de diversifier mes connaissances et d'acquérir un sens accru du relationnel. Je saisis pleinement les réalités économiques de nos entreprises et l'importance de les soutenir pour le développement de notre territoire.

Elue d'Imphy depuis 2008, 1^{er} adjoint, pendant 2 mandats et Maire depuis peu. Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Fil de Loire et depuis la fusion avec notre Communauté de Communes actuelle en 2017 ; tout d'abord 1^{ère} vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, puis Présidente depuis 2018, ayant succédé à Jean Noël Le Bras, décédé brutalement et Président historique depuis la création de la Communauté en 2003.

Le mandat qui m'a été confié était particulier, puisque nous étions à un peu plus de 2 ans des élections municipales, et venions de vivre 2 fusions successives en 2016 et 2017.

Certes, mon bilan est d'une courte durée mais néanmoins très dense.

Merci aux vice-présidents et à tous les conseillers communautaires qui m'ont apporté une aide précieuse et consensuelle tout au long de ce mandat.

Le travail de longue haleine de rationalisation des services et de leur fonctionnement, consécutif aux fusions, a été poursuivi dans un objectif d'efficacité.

En concertation avec le Bureau, j'ai procédé à des ajustements vis-à-vis de l'organisation existante pour répondre aux enjeux auxquels nous avons été confrontés.

Je tiens à saluer la volonté des élus et le sérieux de nos techniciens sur ce lourd dossier.

J'ai instauré une commission de finances, pour plus de transparence et mieux associer aux réflexions notre assemblée délibérante, travailler sur l'analyse et la prospective des finances communautaires et suivre la préparation et l'exécution du budget.

J'ai créé une délégation « environnement et développement durable » afin de gérer la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) confiée, par la loi, aux EPCI dès 2018.

Un travail collectif avec les services de l'Etat a permis d'établir une procédure de régularisation du système d'endiguement et de signer une convention concernant la gestion des digues domaniales de Decize par l'Etat jusqu'en 2024

Cette délégation avait la charge de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Une démarche participative avec la population a permis de mettre en place un plan d'actions en 4 axes stratégiques : aménager un territoire durable, favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone, anticiper, agir et adapter le territoire au changement climatique, aller vers une nouvelle dynamique économique durable.

Notre coopération avec le SIEEEN et 3 autres EPCI de la Nièvre Ligérienne a permis de déposer avec succès une candidature commune à l'appel à projet du Contrat de Transition Écologique que nous avons signé en février dernier.

Le but est d'engager, par contrat, des actions avec un objectif à atteindre, pour le développement économique et écologique du territoire.

Dans cette thématique, j'ai permis l'aboutissement des négociations avec le porteur de projet pour le parc photovoltaïque de Decize dont les travaux devraient commencer prochainement et dont les retombées attendues pour l'EPCI sont de près de 39 000 € de loyer annuel et près de 23 000 € de recettes d'IFER.

En 2019, les élus ont validé la mise en place d'une « prestation de service de faucardage », afin de limiter la prolifération des plantes invasives et permettre une bonne navigation.

Dans ce cadre, des échanges sur cette problématique ont eu lieu avec les services de l'Etat et les Voies Navigables de France... Il faut rappeler que la Vieille Loire est sous la responsabilité de l'Etat qui doit en assurer l'entretien, toutefois, notre volonté est de faire avancer ce dossier complexe pendant ce nouveau mandat.

Je m'étais engagée à poursuivre et concrétiser les dossiers déjà inscrits dans le projet de territoire et ensemble nous avons atteint cet objectif avec notamment :

Le Centre Technique Fluvial au port de la Copine à Champvert, inauguré en septembre 2019, dédié à la maintenance et la réparation des bateaux, a permis de répondre à un besoin exprimé par les plaisanciers et à l'exploitant de créer 2 emplois permanents.

La construction du bâtiment emploi formation vient de s'y achever et accueillera des organismes de formation professionnelle et le Lycée Maurice Genevois de Decize.

Nos élus ont réussi à convaincre la Région de la nécessité de mettre en place un Bac professionnel « Maintenance et réparation nautique », une première dans la Nièvre.

Le Centre Technique Fluvial emploie 2 apprentis de cette section.

Ces installations viennent compléter les infrastructures du Port de la Jonction à Decize et permettent ainsi d'avoir une filière nautique complète dans notre stratégie globale de développement touristique.

La réhabilitation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage route de Chevigny à Decize. Inaugurée en août 2019. Une obligation dans le cadre du Schéma départemental des gens du voyage. La CCSN est une référence dans le département, étant la seule pour l'instant à avoir eu cette démarche.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans la zone d'activités des Petits Champs à Imphy inscrite par le Président Jean Noël Le Bras lors de la fusion avec Fil de Loire, en cours de construction, devrait ouvrir, début 2021.

J'ai pensé utile d'instituer un « bureau économique de réflexions », lieu d'échanges et de concertation, pour étudier toutes les pistes et les idées d'actions pour les années à venir. C'est dans ce cadre que nous avons finalisé la contractualisation avec le Département, et signé un contrat cadre sur la période 2018-2020.

22 opérations d'un montant minimum de 25 000 € ont été retenues, parmi lesquelles : Les travaux d'aménagement du Centre Bourg à La Machine, l'étude pour la rénovation de l'église Sant Laurent à Verneuil, l'aménagement de sécurité place du 8 mai à Decize, l'installation d'une chaufferie à granulés bois à Devay, l'aménagement routier entre mairie et Centre Fresneau à Saint Léger des Vignes

J'ai créé un fonds de concours à l'investissement, destiné aux 16 communes de moins de 1000 habitants. Une enveloppe globale annuelle de 100 000 € permet de concrétiser des projets d'un montant maximum de 25 000 €, ne pouvant entrer dans le contrat cadre du Département. Ils sont financés à part égale par la commune et par la Communauté de Communes.

En 2019, 11 projets ont été réalisés, notamment : la réfection des bâtiments communaux à Thianges, l'aménagement de la sécurité d'une rue à Saint Ouen sur Loire, la réfection dans les écoles à Druy Parigny, Lucenay les Aix et Cossaye, l'installation d'un panneau lumineux à Sougy sur Loire, la création d'un axe routier à Saint Germain Chassenay, la réfection de l'abside de l'église d'Avril sur Loire, l'aménagement d'un espace nature à La Fermeté

En 2020, 13 projets ont été déposés, dont : l'aménagement de l'extension du cimetière à Lamenay, l'agrandissement de la boulangerie à Fleury sur Loire, la réfection du lavoir-abreuvoir de la Fontaine Bonne Dame à Béard, la création d'un cheminement PMR du parking à la salle des Fêtes à Toury-Lurcy, les aménagements de sécurisation routière à Verneuil

D'autres projets qui renforcent l'attractivité ont pu être concrétisés : la réhabilitation des façades de l'office de tourisme à Decize, le sentier sensoriel de l'île de Caqueret à Decize, l'élaboration du schéma intercommunal de randonnée pédestre 2018-2020.

Le budget annexe « déchets ménagers et assimilés » est conséquent.

A la demande des élus un audit a été réalisé afin d'optimiser les coûts de ce service, dont les points essentiels sont l'extension des consignes de tri, la conteneurisation et la bascule vers le multi-matériau (emballage/papier) pour le tri
Actuellement, nous mettons en place un plan d'action pluriannuel.

Et puis, après beaucoup de réunions et de débats, les élus ont fait le choix de lancer le dossier de déploiement de la Fibre optique avec Nièvre Numérique. Un investissement lourd de 2 400 000€ qui a certes impacté notre capacité d'autofinancement pour nos futurs projets, mais essentiel et prioritaire pour l'avenir de notre territoire.

Ce choix a peut-être été guidé par la citation d'Antoine de Saint Exupéry :

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »,

Cette citation pourrait aussi s'appliquer au programme que je vous propose.

Pour les 6 prochaines années, soyez assurés que je continuerai à travailler activement au développement économique et touristique, objectif principal de la Communauté de Communes depuis sa création.

C'est l'essence même de notre action pour structurer notre territoire ; mais sans vouloir être alarmiste, la prudence nous dicte une certaine modération dans nos projets futurs.

La crise sanitaire sans précédent que nous venons de vivre, se traduit par des effets importants sur l'activité économique et sociale du territoire sud-nivernais ; nombreuses sont les entreprises impactées ou susceptibles d'être impactées.

En concertation avec les membres du bureau communautaire, puis avec un groupe de travail restreint "communication", j'ai proposé que la Communauté de Communes se mobilise, dès le début, aux côtés de la Région Bourgogne Franche Comté, des chambres consulaires et de l'ensemble des partenaires du monde économique pour accompagner les entreprises, et de fait leurs salariés

Ainsi, lors du vote du budget 2020, ensemble, nous avons choisi de tout mettre en œuvre pour relancer l'économie de notre territoire, d'une part en maintenant la commande publique et d'autre part en inscrivant une ligne budgétaire pour mettre en place un plan de soutien au monde économique à 2 niveaux, des actions d'urgence et, dans un second temps des aides à la consolidation et la structuration des entreprises, à travers le Pacte Territorial conclu avec la Région.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore de visibilité sur les impacts financiers et fiscaux engendrés par cette crise. Elle va conduire à des baisses de recettes pour l'ensemble des collectivités locales, mais aussi pour l'Etat, les entreprises et

les ménages. Pour 2020, nous allons certainement enregistrer des pertes de loyers et de recettes fiscales, et les effets devraient perdurer sur 2021 et 2022.

Ces éléments, m'amènent à proposer de stabiliser nos compétences actuelles. Il faut continuer à faire ce que l'on sait faire et laisser aux communes leurs compétences qu'elles savent très bien gérer. Il ne faut pas en reprendre pour l'instant sauf si elles nous étaient imposées, mais il y aurait nécessité de s'y préparer pour ne pas subir le changement.

Il nous faudra aussi préserver les richesses de notre patrimoine existant, maintenir en bon état nos infrastructures et pérenniser leur fonctionnement. A cet égard, une attention particulière devra être portée à notre immobilier commercial et à sa location.

Il conviendra d'étudier les opportunités pour notre territoire s'agissant de 2 projets structurants qui pourraient être inscrits dans ce programme.

- La possibilité d'une extension de l'actuelle zone d'activités du Four à Chaux à Decize sur laquelle il ne reste que 3 terrains à la vente ainsi que la requalification de l'ancienne céramique. L'implication de la CCSN dans la démarche Territoire d'industrie doit nous aider à avancer sur ces pistes.
- L'aménagement du Centre Fresneau, lien touristique avec le Toueur à Saint Léger des Vignes, qui permettrait de proposer un hébergement collectif, dans le domaine touristique ou sportif mais également un hébergement adapté à des groupes de personnes à mobilité réduite.

Le plan de croissance tourisme, commandé à Nièvre Tourisme, a mis en avant et conforte les richesses de notre territoire et ses perspectives en matière d'attractivité. Nous avons des atouts majeurs pour mettre en valeur nos communes, et ainsi réussir à mailler notre territoire, voire au-delà, avec par exemple l'itinérance douce (randonnée, vélo, bateau, pêche).

Pour autant, je proposerai que nous consacrons quelques mois de ce début de mandat, pour travailler ensemble à l'élaboration de notre projet de territoire qui guidera nos actions jusqu'en 2026, en permettant à chaque commune de s'inscrire pleinement dans cette démarche de contractualisation.

Les études préalables seront reprises, parmi lesquelles la faisabilité d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Decize. Ce projet qui a trop tardé à trouver son lieu d'implantation et le consensus des professionnels de santé sera relancé.

Avec celles de La Machine et d'Imphy, elle viendrait légitimement compléter le maillage de notre territoire et permettrait d'avoir une offre de soins de premier recours indispensable, pour que chaque habitant ait la possibilité de se faire soigner

Je vous propose de maintenir et augmenter le fonds de concours à l'investissement pour nos communes de moins de 1000 habitants. Au vu, des 24 projets réalisés ou déposés sur à peine 2 ans, cet outil répond pleinement au besoin des communes pour concrétiser des projets essentiels, et contribue au développement économique local.

La mutualisation des moyens humains et techniques entre communes et communauté de communes devra avoir toute sa place. On pourra s'appuyer sur la loi Engagement et Proximité qui assouplit désormais le cadre juridique des compétences des collectivités.

A l'initiative de la communauté de communes, des réunions des secrétaires, des formations collectives ont pu avoir lieu, ainsi qu'une aide à l'ingénierie pour les projets du fond de concours notamment.

Dans le cadre de partages de matériel, la communauté de communes pourrait avoir un rôle d'animation et une déclinaison par secteur géographique pourrait être intéressante.

Je demanderai également que soit discuté un plan pluriannuel d'intervention sur la voirie dans le cadre d'un marché avec groupement de commandes, sur la base du diagnostic des voiries communautaires et communales réalisé par l'Agence Technique Départementale en 2017. Ainsi les communes pourraient prétendre à des tarifs vraisemblablement intéressants du fait de l'effet de masse

En lien avec le développement économique, j'engagerai une réflexion sur nos filières agricoles locales afin de développer les circuits courts.

Economie, tourisme, valorisation du cadre de vie, tous ces axes de développement contribuent à l'attractivité.

A l'instar de l'opération « Essayez la Nièvre », à laquelle la CCSN est partie prenante, il s'agira pour nous de promouvoir le sud nivernais tant auprès de nos habitants, qu'à destination des personnes qui auraient un projet de vie chez nous.

Faire connaître notre territoire est un véritable enjeu, c'est pourquoi je mettrai en place une délégation à la communication.

Enfin, nos jeunes étant nos meilleurs ambassadeurs je souhaite créer un groupe de réflexion sur la question : comment peut-on les sensibiliser à l'échelle intercommunale ? Sous quelle forme ? Quelle démarche ?

Mesdames, Messieurs les élus, le choix vous appartient.

Si vous m'accordez votre confiance, j'assumerai pleinement les responsabilités qui incombent à la fonction de président. L'expérience acquise depuis 2018, me permettra d'encore mieux appréhender les dossiers qu'il nous faudra traiter au cours de ce mandat qui commence.

Notre assemblée est à l'image de la diversité et de la complémentarité de nos communes.

Elle est forte de toutes nos individualités personnelles et professionnelles, représentatives de celles des habitants du Sud Nivernais.

Cette richesse, je la respecterai ! J'en ferai le ferment de nos consensus futurs ; pour travailler ensemble ; pour nourrir les décisions ; que nous aurons, que vous aurez à prendre à la Communauté de Communes Sud Nivernais.

Merci de votre attention.

Il est ensuite procédé au vote.

Votants : 44

Nuls ou Blancs : 0

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

A obtenu :

Régine ROY : 23

Justine GUYOT: 21

Madame Régine ROY ayant obtenu la majorité absolue est élue Présidente de la Communauté de Communes Sud Nivernais. Il lui revient désormais d'assurer la Présidence de cette assemblée.

3. Fixation du nombre de Vice-Présidents

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du Conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du nouveau Conseil communautaire lequel comprend désormais 44 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 Vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

A l'unanimité, le Conseil communautaire fixe à 9 le nombre de Vice-Présidents.

4. Election des Vice-Présidents

Il est rappelé au Conseil que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire procède aux élections successives de chacun des Vice-Présidents.

➤ **1^{ère} Vice-Présidence**

Votants : 44
Nuls : 0
Blancs : 14
Suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

A obtenu :
Justine GUYOT : 30

Justine GUYOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue Première Vice-Présidente.

➤ **2^{ième} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 0
Blancs : 16
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :
François GAUTHERON : 26
Guy MAZOIRE : 1

François GAUTHERON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Deuxième Vice-Président.

➤ **3^{ième} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 2
Blancs : 15
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

A obtenu :
Guy HOURCABIE : 26

Guy HOURCABIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Troisième Vice-Président.

➤ **4^{ième} Vice-Présidence**

Votants : 42
Nuls : 5
Blancs : 11
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :
Marie-Christine VINGDIOLET : 25
Guy MAZOIRE : 1

Marie-Christine VINGDIOLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue Quatrième Vice-Présidente.

➤ **5^{ème} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 1
Blancs : 10
Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :
Pascal THEVENET : 28
Guy MAZOIRE : 3
Jean-Claude VILLA : 1

Pascal THEVENET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Cinquième Vice-Président.

➤ **6^{ème} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 1
Blancs : 10
Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :
Jean-Yves FOREST : 29
Michel MARTIN : 1
Alain MOREAU : 1
Philippe ROLLIN : 1

Jean-Yves FOREST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Sixième Vice-Président.

➤ **7^{ème} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 1
Blancs : 7
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Sandra BOUILLON : 32
Pierre THÉVENARD : 2
Gérard DAGUIN : 1

Sandra BOUILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue Septième Vice-Présidente.

➤ **8^{ième} Vice-Présidence**

Votants : 43
Nuls : 3
Blancs : 9
Suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

A obtenu :
Pierre THÉVENARD : 29
Gérard DAGUIN : 1
Roger BARBIER : 1

Pierre THÉVENARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Huitième Vice-Président.

➤ **9^{ième} Vice-Présidence**

Votants : 31
Nuls : 0
Blancs : 5
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

A obtenu :
David COLAS : 26

David COLAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Neuvième Vice-Président.

5. Election des Autres membres du Bureau

Les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Il est rappelé dans ce cadre que l'usage préexistant au sein de la Communauté est de permettre, par l'élection de ces Autres membres du Bureau, la participation au sein du Bureau d'au moins un Conseiller issu de chaque Commune.

Le Conseil communautaire procède à la désignation des autres membres du Bureau.

	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Majorité absolue	A obtenu
Membre n°1	31			31	16	JAMET Christine : 31
Membre n°2	31			31	16	POYEN Emmanuel : 31
Membre n°3	31			31	16	BARBIER Daniel : 31
Membre n°4	31		4	27	14	RAFFALLI Catherine : 14 LEROY Anne : 13
Membre n°5	31			31	16	CLAVEL Eric : 31
Membre n°6	31			31	16	CAILLOT Daniel : 31
Membre n°7	31			31	16	VENUAT Éric : 31
Membre n°8	31			31	16	GRZESKOWIAK Ingrid : 31
Membre n°9	31			31	16	SIMONNET Pascale : 31
Membre n°10	31			31	16	RENARD Cyril : 31
Membre n°11	31			31	16	SCHWARZ François : 31
Membre n°12	31			31	16	ESCURAT Elisabeth : 31
Membre n°13	31			31	16	VINCENT Michel : 31
Membre n°14	31			31	16	BARBIER Roger : 31
Membre n°15	31			31	16	MAZOIRE Guy : 31

Madame JAMET Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau.

Monsieur POYEN Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur BARBIER Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Madame RAFFALLI Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau.

Monsieur CLAVEL Eric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur CAILLOT Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur VENUAT Éric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Madame GRZESKOWIAK Ingrid ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau.

Madame SIMONNET Pascale ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau.

Monsieur RENARD Cyril ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur SCHWARZ François ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Madame ESCURAT Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau.

Monsieur VINCENT Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur BARBIER Roger ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

Monsieur MAZOIRE Guy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu membre du bureau.

6. Délégations à la Présidente

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil communautaire de déléguer au Président, aux Vice-présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble une partie de ses attributions, à l'exception de celles expressément définies dans ce même article, à savoir : du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, de l'adhésion de l'établissement à un établissement public, de la délégation de la gestion d'un service public, des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Pour permettre la réactivité et la continuité du service public, il est proposé de confier à la Présidente de la Communauté de Communes Sud Nivernais, pendant toute la durée de son mandat, des attributions exercées par le Conseil communautaire dans les matières suivantes.

Urbanisme

Effectuer au nom de la Communauté de Communes les demandes de permis de construire, les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux sur les propriétés communautaires, et procéder à la signature des pièces correspondantes.

Ces attributions sont déléguées uniquement à la Présidente et ne peuvent être subdéléguées.

Marchés publics

Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants et les décisions de poursuivre, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Biens et patrimoine

Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses.

Ces attributions sont déléguées uniquement à la Présidente et ne peuvent être subdéléguées.

Administration générale

Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel et en cassation, dans les cas définis ci-dessous :

- contentieux au pénal, notamment la constitution de partie civile ;
- recours auprès des juridictions administratives ;
- recours auprès des juridictions judiciaires ;

Décider du lieu de réunion des Conseils Communautaires sur le territoire de la Communauté de Communes ;
Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
Autoriser au nom de la Communauté de Communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Ces attributions sont déléguées uniquement à la Présidente et ne peuvent être subdéléguées.

Ressources Humaines

Octroyer la protection fonctionnelle aux agents au titre de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Dans le cadre de la délibération 2018/099 réglementant le régime indemnitaire et prévoyant la modulation individuelle de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, dans le respect des plafonds de chaque groupe et des crédits inscrits au budget :

- fixer le montant de la part socle applicable à l'ensemble des agents d'un même groupe de fonctions
- déterminer la fourchette dans laquelle peut varier la part liée à l'expérience professionnelle pour chaque groupe de fonctions
- établir un barème des emplois au sein de chaque groupe de fonctions

Ces attributions sont déléguées uniquement à la Présidente et ne peuvent être subdéléguées.

Finances Publiques

En matière de trésorerie

Contracter toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables, comportant un ou plusieurs index parmi les index suivant : EONIA, T4M, EURIBOR et dont les intérêts sont prévus au budget.

En matière d'emprunt

Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les conditions et limites ci-après définies : Le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Caractéristiques des prêts : Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt ;
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président, pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Création ou suppression de régies de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires

Ces attributions sont déléguées uniquement à la Présidente et ne peuvent être subdéléguées.

Pour l'ensemble de ces délégations :

- limitation est faite à la durée du mandat,
- le Conseil Communautaire peut mettre fin à tout moment à la délégation par délibération,
- Un compte rendu sera présenté en réunion du Conseil conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins deux abstentions, agréé la proposition.

DAGUIN Gérard n'a pas participé au vote.

7. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais

Le Val de Loire Nivernais est un territoire qui regroupe cinq Communautés de Communes et une Communauté d'agglomération. Le Val de Loire Nivernais se distingue par sa gouvernance et une organisation spécifique autour d'un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), composé d'élus, et d'un Conseil de Développement constitué de membres de la société civile. Le Val de Loire Nivernais travaille en collaboration avec les différents acteurs institutionnels afin de faire réussir les projets au service du territoire. Il favorise les coopérations entre porteurs de projets et acteurs territoriaux. Le Val de Loire Nivernais est engagé dans une politique d'accueil qui s'articule autour de trois axes : nouvelles activités, attractivité du territoire, nouveaux actifs. Il gère des fonds européens, des fonds d'Etat, des fonds département, des fonds région, un contrat local de santé et des crédits sectoriels. Les PETR sont des syndicats mixtes « fermés » soumis aux règles applicables à ces derniers sauf pour ce qui concerne certaines dispositions particulières ayant trait à la répartition des sièges, à la conférence des maires, au conseil de développement et au projet de territoire.

Il est demandé au Conseil de désigner les 7 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au PETR Val de Loire Nivernais. A l'unanimité sont désignés :

Sandra BOUILLON	Titulaire	Marie-Christine VINGDIOLET	Titulaire
David COLAS	Titulaire	Daniel CAILLOT	Suppléant
Christophe FRAGNY	Titulaire	Jean-Yves FOREST	Suppléant
François GAUTHERON	Titulaire	Philippe ROLLIN	Suppléant
Justine GUYOT	Titulaire	Pascale SIMMONNET	Suppléant
Régine ROY	Titulaire		

DAGUIN Gérard n'a pas participé au vote.

8. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au SICTOM d'Avril, Fleury, Luthenay

Ce Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères est un syndicat mixte fermé assurant la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les Communes d'Avril, Fleury, Luthenay. Il a lui-même délégué sa compétence traitement au SIEEEN.

Il est demandé au Conseil de désigner les 4 représentants à ce syndicat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime désigne :

- Arnaud CAILLOT
- Gilles CHATILLON
- Olivier DUCHENNE-CRETIER
- Elisabeth ESCURAT

DAGUIN Gérard n'a pas participé au vote.

9. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

Le SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de Saint-Pierre-le-Moûtier est un regroupement de communes du sud nivernais, qui réunit des moyens humains et matériels afin d'assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et assimilées.

Le SYCTOM rassemble 15 communes du sud-ouest du département de la Nièvre et 2 communes du Cher réparties sur 4 communautés de communes :

Il est demandé au Conseil de désigner le représentant titulaire à ce syndicat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote, désigne :

- Bernard SOULAT

DAGUIN Gérard n'a pas participé au vote.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.